

Le Syndicat National des Radiesthésistes (S.N.R.) a été fondé le 21 décembre 1954, conformément à la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920 (Titre I du livre III du Code du Travail).

Notre syndicat regroupe des membres actifs (professionnels) mais aussi des membres associés (semi-professionnels) et des membres sympathisants.

Par définition, sont admis :

- comme membres professionnels ceux qui l'exercent à titre principal selon un statut juridique, fiscal et social autorisé par la loi.
- comme membres associés ceux qui l'exercent à titre secondaire selon un statut juridique, fiscal et social autorisé par la loi.
- comme membre sympathisant, toutes les personnes, débutantes ou non, élèves et anciens élèves, s'intéressant à la radiesthésie et au magnétisme mais ne pouvant provisoirement être admises dans l'une des deux catégories ci-dessus.

L'adhésion comme membre professionnel ou associé se fait sur dossier. Le dossier de candidature est transmis aux membres de la commission administrative qui vont tester la valeur radiesthésique du candidat. L'étude des candidatures se fait dans le cadre de la réunion mensuelle de la commission. Les membres de ladite commission sont des radiesthésistes professionnels et semi-professionnels qui sont élus chaque année en assemblée générale.

Les membres de la commission statuant souverainement peuvent rejeter une candidature sans avoir à motiver leur décision qui reste sans appel.

Pour les membres sympathisants, il n'y a pas d'étude de candidature, l'adhésion se fait à l'aide de ce dépliant.

QUE PEUT VOUS APPORTER UNE ADHÉSION AU S.N.R. ?

Pour les membres professionnels et associés la défense de vos intérêts et des échanges entre confrères.

Pour les membres sympathisants, un apprentissage de la radiesthésie.

Pour tous les adhérents, la diffusion gratuite de «la chronique du SNR» éditée par le Syndicat, les formations et les journées thématiques (tarifs préférentiels).

ADHÉSION MEMBRE SYMPATHISANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Adresse courrier électronique :

Profession (facultatif) :

Adhère au SNR en qualité de membre sympathisant

Cette adhésion me permettra de :

- bénéficier d'un tarif préférentiel pour les conférences/ateliers,
- bénéficier d'un tarif préférentiel pour les formations longues.
- recevoir la chronique du SNR.

Règle la cotisation «2024» qui s'élève à 40,00 €uros (chèque à l'ordre du S.N.R.).

Le renouvellement de l'adhésion se fait automatiquement. Sauf résiliation par écrit.



RADIESTHÉSISTES PROFESSIONNELS ET SEMI-PROFESSIONNELS

Demandez un dossier d'adhésion au S.N.R.
Adhérer au S.N.R., c'est promouvoir la radiesthésie

Nom : Prénom :

Adresse postale complète :

Adresse courrier électronique :

Souhaite recevoir un dossier d'adhésion en qualité de :

Membre Professionnel Membre Semi-Professionnel (Associé)



LES PRINCIPALES RECHERCHES EN RADIESTHÉSIE

- Affaires
- Agriculture biologique
- Animaux perdus
- Elevage et sélection d'animaux
- Etudes psychologiques
- Géobiologie
- Hydrologie
- Lecture du caractère
- Minéralogie
- Objets perdus
- Orientation professionnelle
- Personnes disparues
- Souterrains



SYNDICAT NATIONAL DES RADIESTHÉSISTES (SNR)

5, avenue du Général de Gaulle
94160 SAINT-MANDE

Secrétariat, fermé au public, reste à votre disposition du lundi au vendredi
9h45 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 par :

Courriel : SN-Radiesthesistes@wanadoo.fr et Tél : 01 41 93 06 31

Site : www.snradiesthesistes.fr

Facebook : www.facebook.com/SNRadiesthesistes/



BULLETIN D'ADHÉSION

«Membre Sympathisant»

